

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-sixième session

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Introduction

1. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'accepter ces nouvelles modalités de travail. Je suis heureux de vous voir si nombreux, que ce soit en personne ou en ligne. La pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19) a influé sur nos activités en 2020 de multiples façons, dont certaines ne sont pas encore connues. Mais il est réconfortant de constater le dévouement de nombre de nos collègues de l'OIM restés sur place pour s'acquitter de leur mission, ainsi que le soutien que nous accordent un si grand nombre d'États Membres alors que nous nous efforçons de poursuivre notre action. Je voudrais commencer par adresser mes plus sincères condoléances à tous les États Membres pour les décès enregistrés pendant la pandémie.

2. Ce matin, je tiens à présenter succinctement les résultats obtenus par l'OIM en 2019 – aussi lointain que cela puisse paraître aujourd'hui – avant de vous informer des changements qu'ont subis les activités de l'OIM ces derniers mois du fait de la pandémie, ainsi que des conséquences que cette situation pourrait avoir selon nous pour l'avenir – non seulement celui de l'OIM en tant qu'organisme mondial, mais celui de la mobilité en général.

L'OIM en 2019

3. La croissance de l'OIM s'est poursuivie en 2019. Le total combiné des produits de l'Organisation, comprenant les contributions assignées, les contributions volontaires et les autres revenus, a augmenté de 17,4 % par rapport à 2018 pour atteindre 2,13 milliards de dollars É.-U..

4. L'année 2019 a été marquée par un certain nombre de faits nouveaux institutionnels majeurs qui découlent de la Vision stratégique, du nouveau Cadre de gouvernance interne et de notre rôle croissant au sein du système des Nations Unies. La création du Pôle stratégique, l'établissement du Réseau des Nations Unies sur les migrations et du Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que les efforts visant à élaborer un nouveau cadre stratégique de résultats sont autant de signes que l'Organisation est en train d'atteindre un nouveau niveau de maturité. À l'échelle régionale, des mesures ont été prises pour renforcer le fonctionnement de nos bureaux régionaux, parallèlement à la formulation de stratégies régionales quinquennales liées à la Vision stratégique.

5. Au titre du Cadre de gouvernance interne, nous nous sommes attelés à des aspects essentiels de l'efficacité organisationnelle, en renforçant notre système interne d'administration de la justice, les processus d'achat et la planification financière fondée sur les risques, et en prenant des dispositions en vue de l'établissement d'une structure de base pour le projet de réorganisation du mode de fonctionnement, qui comprendra un nouveau système de planification des ressources d'entreprise. Une évaluation détaillée de ces progrès est donnée dans le rapport sur le Cadre de gouvernance interne qui vous a été distribué. Nous vous remercions pour votre soutien à cet égard, dont nous avons réellement besoin. Parallèlement, l'effectif total a augmenté de 17 %, pour passer à 14 811 membres du personnel à la fin de l'année, et plus de 3 500 projets étaient mis en œuvre dans 150 pays.

6. L'Organisation a enregistré des progrès sous l'angle de l'égalité hommes-femmes : les femmes représentent 47 % du personnel de la catégorie des administrateurs recruté sur le plan international et 47 % du personnel recruté sur le plan national. Aux postes de direction (P-4 et supérieurs), elles représentaient toujours 40 % des effectifs, ce qui reste au-dessous de notre cible de 45 % pour 2023. Cependant, malgré des progrès dans ce domaine, nous ne relâchons pas nos efforts pour améliorer la diversité à tous les niveaux de l'Organisation.

7. Le mouvement « Black Lives Matter » nous a incités à redoubler d'efforts sans tarder. La mission de l'Organisation ne peut être couronnée de succès que si son personnel est diversifié, qu'il réussit et qu'il peut réaliser son plein potentiel dans un environnement exempt de racisme, de discrimination et de xénophobie. Nous devons tout mettre en œuvre pour que le principe du respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion énoncé dans la Charte des Nations Unies se traduise par un environnement de travail qui promeut la tolérance et l'inclusion, où chacun se sent accepté, quelles que soient ses origines, sa race, sa couleur de peau ou son identité.

8. Des paroles seules ne suffisent pas. En 2019, 166 nationalités étaient représentées dans l'effectif mondial de l'Organisation. Le personnel de l'OIM originaire de pays du Sud constituait 79 % de l'effectif total de l'Organisation, soit une hausse de 1 % par rapport à 2018, mais il ne représente que 37 % du personnel aux postes de direction. Nous pouvons faire mieux. Notre programme de stage en faveur de la diversité et de l'inclusion a permis à 18 jeunes talentueux de pays du Sud, dont 14 femmes, de faire un stage dans plusieurs bureaux du monde entier. Notre Réserve d'affectation, qui entre dans sa deuxième année d'existence, donne la priorité aux nationalités sous-représentées afin que la prochaine génération de responsables soit réellement représentative de notre portée mondiale.

9. L'OIM s'est engagée à aider les États à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Depuis l'adoption de ce dernier, plus de 122 bureaux ont signalé avoir fourni une assistance à cet égard, en créant près de 50 mécanismes de coordination de la migration à l'échelle nationale ou régionale, dont des annexes locales du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Plus généralement, 18 bureaux de pays ont déclaré avoir signé un nouveau cadre de coopération des Nations Unies et veillé à ce que les questions relatives à la migration, à la mobilité ou aux déplacements soient prises en considération dans les analyses communes de pays et la planification nationale. En 2019, 129 bureaux de l'OIM participaient à une équipe de pays des Nations Unies, tandis que 91 étaient membres de l'équipe de gestion des opérations, et 66 de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

10. Sur le terrain, nos programmes de crise ont bénéficié à plus de 28 millions de personnes ayant besoin d'une assistance dans plus de 75 pays, dont le Bangladesh, le Nigéria, la République arabe syrienne et le Yémen, tous des pays pour lesquels la situation d'urgence de niveau 3 est demeurée en vigueur. L'Organisation a continué de participer intensivement à la coordination interinstitutions de l'aide humanitaire, jouant un rôle de chef de file dans certains domaines d'intervention dans des pays tels que la Colombie, le Soudan du Sud et la Turquie.

Conséquences de la pandémie de COVID-19

11. Comme nous l'avons souvent relevé, l'OIM est extrêmement réactive face à l'évolution de la situation sur le terrain. Lorsque la COVID-19 s'est propagée à travers le monde, l'Organisation a réagi de diverses manières, collaborant avec les gouvernements et ses partenaires pour faire en sorte que les migrants, en situation régulière ou irrégulière, les migrants de retour et les personnes déplacées de force soient pris en considération dans tous les aspects des mesures de préparation et de riposte. Avec nos partenaires, nous sensibilisons aux risques de la maladie et informons les communautés de migrants des mesures barrières à adopter, tout en nous efforçant de combattre la stigmatisation plus générale dont sont victimes les groupes de migrants. Nous distribuons des produits d'hygiène et construisons des installations d'isolement, offrant ainsi aux personnes vulnérables une possibilité que beaucoup d'entre nous considèrent comme allant de soi : éviter d'être infectées et pouvoir accéder à un soutien sanitaire.

12. Nous avons également répondu aux appels à l'aide lancés directement par des gouvernements, non seulement en assurant le retour de nombreux migrants bloqués par suite des restrictions mondiales en matière de voyage, mais aussi en concevant des moyens de gérer les frontières en toute sécurité. À divers points d'entrée dans le monde, nous formons du personnel de santé au filtrage des nouveaux arrivants, et des agents de première ligne à la surveillance et à la prévention ; élaborons des procédures d'entrée/de sortie ; et réalisons des évaluations des besoins ainsi que des dépistages, y compris le long des principaux couloirs commerciaux en Afrique afin de réduire au minimum la transmission le long des itinéraires de transport routier.

13. Je saisis cette occasion pour adresser mes sincères remerciements aux donateurs qui ont soutenu notre plan mondial stratégique de préparation et de riposte à la COVID-19. À ce jour, nous avons reçu 185 millions de dollars É.-U. sur les 499 millions de dollars É.-U. demandés. Je remercie tout particulièrement l'Allemagne, le Japon et les États-Unis d'Amérique pour leur généreuse contribution.

14. Les fonds que nous avons reçus nous servent à parer aux besoins les plus urgents identifiés dans le cadre de nos interventions sur le terrain, en veillant avant tout à assurer la continuité des services et de l'aide fournis à ceux qui sont les plus touchés par la COVID-19, notamment en ce qui concerne la protection, la coordination et la gestion des camps – qui est notre première préoccupation –, le soutien aux moyens de subsistance et d'autres formes d'aide vitale apportées aux populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Des contributions plus souples ont été allouées à des interventions sous-financées et à l'appui de priorités organisationnelles, telles que l'assistance aux migrants en détresse et les mesures visant faire face aux incidences socioéconomiques plus vastes. Comme vous pouvez l'imaginer, malgré la générosité de nos donateurs, de nombreux déficits subsistent.

15. Les incidences de la COVID-19 sur notre aptitude à nous acquitter de notre mission – et, de fait, sur les capacités d'intervention de tous les acteurs humanitaires – ne doivent pas être sous-estimées. Notre enquête interne a montré que 84 % des bureaux ont été touchés sous l'angle des effectifs, et 61 %, sous l'angle de leurs chaînes d'approvisionnement. Dans le même temps, la majorité d'entre eux (63 %) s'attendent à une augmentation du nombre de personnes ayant besoin de leur aide à l'avenir. La sécurité demeure problématique dans certains endroits, de même que le maintien de l'accès aux populations touchées.

16. L'incertitude conjuguée à des besoins en constante évolution a amené l'OIM à procéder à d'importants ajustements en matière d'emploi et de dépenses. En ce qui concerne nos programmes existants, l'interruption des voyages internationaux à l'échelle mondiale a eu de profondes répercussions sur nos programmes d'évaluation sanitaire et d'aide en matière de visa. En juin, nos dépenses avaient diminué de 19 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car nos collègues ne pouvaient pas entreprendre les programmes prévus ou atteindre les bénéficiaires. Cependant, près de la moitié (45 %) des bureaux adaptent actuellement les fonds des programmes afin de faire face à l'évolution de la situation.

17. Il y a toutefois une lueur d'espoir : comme nous l'avons annoncé à la mi-juin, nous espérons redémarrer les opérations de réinstallation et de transport – si les restrictions en matière de voyage le permettent – et nos collègues ne ménagent aucun effort pour mettre en place de nouvelles méthodes virtuelles de fourniture de services, notamment en ce qui concerne les informations et les formations précédant le départ. Si la mobilité de l'OIM se trouve quelque peu restreinte aujourd'hui, l'Organisation n'en reste pas moins innovante.

18. Par ailleurs, nous avons également été chargés par le système des Nations Unies de jouer un rôle important dans la cellule d'évacuation médicale qui a été activée pour la COVID-19 à l'intention du personnel des Nations Unies ; des cliniques et des laboratoires de l'OIM sont utilisés aux fins du

dépistage de la COVID-19. Tous ces éléments attestent de notre intégration croissante dans le système des Nations Unies. Parallèlement, des membres de notre personnel de santé ont été déployés à l'appui de programmes liés à la COVID-19, en interne mais aussi pour épauler des gouvernements, et plusieurs douzaines de nos sites d'évaluation sanitaire contribuent à des initiatives locales de riposte à la pandémie. Dans les pays en développement, il est urgent de renforcer les capacités des systèmes de santé nationaux pour les préparer à de nouvelles vagues du virus, car je crains qu'il y en ait à l'avenir.

19. Comme vous tous, nous n'avons pas fini de chiffrer le coût total et le plein impact de la pandémie de COVID-19 ; mais nous savons déjà qu'ils seront importants. Cette crise a, une nouvelle fois, mis en évidence les avantages et les inconvénients d'une organisation fondée sur les projets. Nous avons fait preuve de souplesse, mais certaines de nos fragilités sont devenues plus visibles. La pandémie a eu des répercussions immédiates sur la couverture financière des dépenses administratives et de personnel dans une quarantaine de bureaux extérieurs. J'ai chargé une équipe spéciale d'élaborer un modèle de prévision des incidences financières – en coordination avec nos bureaux régionaux – afin de prévenir d'éventuels risques financiers et de les atténuer à mesure qu'ils surgissent.

20. De nouveau, cette fragilité confirme l'importance des discussions en cours avec le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Ces discussions intéressent tout particulièrement nos chefs de mission et autres membres du personnel de terrain qui, sans relâche, s'emploient chaque jour à fournir des services tout en veillant à des financements durables. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre demande, dans la Révision du Programme et Budget pour 2020, d'autoriser l'utilisation de prélèvements sur la réserve de revenus de soutien opérationnel pour faire face à des déficits immédiats et imprévus, dans les cas où une intervention rapide s'impose pour atténuer les risques à mesure qu'ils surgissent. Je vais vous donner quelques exemples.

21. Premièrement, en ce qui concerne la distribution d'équipements de protection individuelle et de kits de dépistage au personnel de l'OIM et l'accès de ce dernier aux cliniques des Nations Unies, l'OIM ne dispose pas d'un budget central permettant de couvrir les dépenses requises pour assurer la protection de son personnel contre la COVID-19. Depuis avril, dans des circonstances précises et en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies, des fonds et des programmes des Nations Unies ont fourni des équipements de protection individuelle et assuré l'accès à des établissements médicaux pour notre compte. Bien que généreuses, ces initiatives s'accompagnent de coûts connexes. Le prélèvement précité nous permettrait d'honorer notre engagement de rembourser les Nations Unies et de veiller à ce que notre personnel reste en sécurité sur le terrain.

22. Deuxièmement, nous devons être en mesure de rebondir rapidement pour nous acquitter de notre mandat lorsque nous sortirons de la pandémie. C'est pourquoi nous prenons un certain nombre de mesures nécessaires pour que l'Organisation puisse fonctionner dans les limites des ressources budgétaires disponibles, tout en maintenant les structures de base. Nous formulons actuellement un plan de réaménagement structurel qui vise à permettre aux bureaux de poursuivre leurs activités tout en se préparant pour l'avenir. Des politiques et des directives en matière de ressources humaines ont été élaborées pour que les changements relatifs aux effectifs soient gérés selon une approche cohérente et juste. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, de réaffecter ou de conserver le personnel, mais des résiliations de contrat ont été inévitables. Ce tableau pourrait s'assombrir si la situation actuelle se prolongeait.

23. La proposition de prélèvement comprend également des dépenses non récurrentes qui sont essentielles pour répondre à d'autres besoins institutionnels à long terme, notamment pour faire en sorte qu'une infrastructure informatique adaptée soit en place à l'appui des activités de l'Organisation – sauvegardes indispensables, sécurité accrue et protection des données – et établir des contrôles appropriés afin de protéger les avoirs de l'Organisation. Nous avons pleinement conscience de l'impact

que peuvent avoir sur nos activités les menaces actuelles et émergentes liées aux technologies de l'information et de la communication, et restons déterminés à créer un environnement ouvert et sûr.

24. De même, conformément à l'engagement institutionnel de mieux gérer les risques et d'instituer des mesures de contrôle interne appropriées, il est fondamental de regrouper le processus de paie du personnel local, qui est actuellement administré séparément par chaque bureau de pays. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la restructuration initiale de nos données de référence concernant les ressources humaines.

25. Alors qu'elle est une organisation caractérisée par une grande flexibilité, l'OIM a dû faire face à cette pandémie en ne disposant que d'une souplesse limitée sur le plan budgétaire. Des circonstances inédites comme celles que nous connaissons appellent des mesures inédites. Bien que nous nous trouvions en pleine crise, nous pouvons établir un budget solide et prévisible pour renforcer les capacités de l'OIM sur le terrain, ce qui permettrait d'intervenir rapidement tout en garantissant une responsabilité pleine et entière. Les mois à venir ne seront pas faciles, mais je suis certain que nous saurons prendre les décisions difficiles qui s'imposent et que nous parviendrons à traverser ces temps mouvementés pour continuer d'assurer la sécurité de tous nos bénéficiaires. Notre fragilité est renforcée par les solides fondements posés par notre personnel, auquel je souhaite rendre hommage devant vous.

L'avenir de la mobilité

26. En conclusion, je tiens à vous livrer quelques réflexions sur l'avenir de la mobilité. Ces prochaines années, la mobilité revêtira d'autres formes, dans un monde qui ne sera ni fermé ni pleinement ouvert car il faut s'attendre à de multiples vagues de COVID-19 qui toucheront les pays à différents moments. Un grand nombre d'entre eux n'ont guère les moyens d'y faire face. Les gouvernements devront prendre des décisions rapides quant à la question de savoir comment et quand ouvrir ou fermer les frontières, et comment gérer au mieux la mobilité qui, comme l'a montré cette crise, est à la fois essentielle et souhaitable. Nous devons gérer non seulement les entrées, mais aussi les sorties, tout en maintenant un niveau de prévisibilité de référence à un moment d'incertitude extrême.

27. Si l'on ajoute à ces difficultés les conséquences économiques plus vastes de cette crise ainsi que les pertes d'emplois dans les secteurs public et privé – y compris les répercussions dévastatrices sur le secteur du transport aérien – il apparaît clairement que la crise aura des incidences disproportionnées sur les perspectives de voies de migration régulières, qui dépassent le cadre de la mobilité et des voyages internationaux. À court terme, la dynamique de la mobilité humaine pourrait être plus régionale, une tendance que pourrait accélérer la création de couloirs de mobilité et de « bulles de voyage ». Mais nous devons résister à l'instinct de repli sur nous-mêmes en cette période de crise et trouver les moyens de maintenir des voies d'entrées essentielles, tout en garantissant la santé de tous ceux qui voyagent et celle de leurs communautés.

28. Pour ce faire, nous devons mettre en place des outils de santé publique qui permettent de réduire le plus possible la propagation du virus avant, pendant et après un voyage ; fondamentalement, qui permettent d'assurer une gestion des frontières axée sur la santé. Certains des mécanismes généralement utilisés lors des flambées d'Ebola – tels que le contrôle de la température aux frontières – sont moins efficaces pour lutter contre un virus qui peut être transmis de manière asymptomatique. D'autres politiques, telles que la recherche des contacts, seront probablement plus efficaces, mais cela dépendra du nombre de personnes qui utiliseront les applications conçues à cet effet et de la capacité d'intensifier les dépistages. Malgré le potentiel qu'elles offrent, ces politiques seront plus difficiles à mettre en œuvre de part et d'autre des frontières dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel.

29. Pour gérer des voyages sûrs, les États devront s'entendre sur les moyens d'intégrer la santé dans la gestion des frontières sans exclure indûment ceux - États, migrants ou voyageurs - qui risquent de ne pas pouvoir satisfaire à des exigences additionnelles en matière de voyage. Il s'agit là d'un défi considérable pour les pays qui n'ont pas la capacité de mettre en place de nouvelles infrastructures complexes – en particulier le long de frontières terrestres poreuses qui sont franchies chaque jour pour les besoins de la vie quotidienne – et qui, de ce fait, peuvent se trouver exclus du système international de voyage.

30. Mais il est également nécessaire de formuler des critères souples et applicables pour gérer non seulement la réouverture initiale des frontières, mais aussi les fluctuations futures de l'infection dans le monde. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut créer un espace mondial commun d'échange d'informations, arrêter une vision et des notions communes, et identifier les lacunes en matière de capacités, faute de quoi les ouvertures et les fermetures de frontières risquent de se poursuivre au gré des circonstances, réduisant la prévisibilité dont ont besoin les voyageurs, les migrants et les milieux d'affaires qui dépendent de la mobilité, et aggravant le ralentissement économique.

31. Ce point est particulièrement important pour les États en développement. D'importants investissements politiques et techniques ont été consentis ces dernières années à l'appui du développement et de l'intégration régionale du continent africain. Il serait dramatique que les progrès enregistrés soient réduits à néant. La mobilité et le commerce sont indissociables. Dans l'intérêt d'une reprise économique, les gouvernements devront rétablir des moyens de mobilité sûrs et coopérer non seulement à l'échelle transfrontalière, mais aussi sur le plan interrégional.

32. Nous pourrions parfaitement nous exprimer en termes catastrophistes aujourd'hui. Mais nous sommes encore dans l'œil du cyclone. Plutôt que de parler d'une hausse ou d'une baisse des flux migratoires, nous devons envisager et nous adapter à diverses dynamiques. Certes, les mouvements réguliers diminueront à court terme. Comme nous pouvons déjà le constater, la pandémie n'a pas découragé l'activité des passeurs et des trafiquants dans de nombreux endroits. Sur le long terme, toutefois, de nouveaux modes de mobilité apparaîtront peut-être et une nouvelle ère des migrations verra le jour.

33. C'est pourquoi il est important de veiller à atténuer les effets manifestement négatifs de la pandémie sur les migrants et leurs communautés dans les pays d'origine et de destination – notamment l'accès limité aux soins de santé, la perte de revenus et la baisse brutale et alarmante des rapatriements de fonds – tout en identifiant les nouvelles chances qui s'offrent de reconstruire en mieux et de faire en sorte les migrants restent indispensables à une reprise plus vigoureuse.